

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE LUNDI 2 NOVEMBRE 2020 À 19 H 30 PAR VOIE DE VISIOCONFÉRENCE.

Sont présents à cette visioconférence et forment quorum sous la présidence du maire, Denis Gauthier;

La conseillère Annie Lévesque de même que les conseillers Richard Bourdages, Pierre Sarrazin, Dial Lepage et Stéphane-Alexandre Blais.

Est également présente par visioconférence : Madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière.

2020-11-02-01 Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 4 novembre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la directrice générale et secrétaire-trésorière puissent y participer par visioconférence.

2020-11-02-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que l'ordre du jour soit adopté.

2020-11-02-03 Lecture et adoption des derniers procès-verbaux

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 octobre 2020 et de la séance extraordinaire du 19 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture desdits procès-verbaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Annie Lévesque et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020 soit adopté.

Il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 octobre 2020 soit adopté.

2020-11-02-04 Liste des déboursés du mois d'octobre

Pour faire suite à l'étude de cette liste par les membres du Conseil; il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que cette liste au montant de 109 109,²⁶ \$ soit acceptée.

Le Conseil prend acte de la liste dont les déboursés ont été effectués en relation avec les pratiques et les règles en vigueur à la Municipalité.

2020-11-02-05 Correspondance (dons)

Monsieur le maire procède à la lecture de la correspondance reçue de monsieur François Bonnardel, ministre des Transports, annonçant une aide financière maximale de 120 644 \$ pour l'entretien des routes locales admissibles.

Monsieur le maire procède à la lecture de la correspondance reçue de madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, annonçant l'octroi d'une aide financière de 58 965 \$ à la Municipalité de Saint-Siméon dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 afin d'atténuer les impacts de la pandémie sur les finances de la Municipalité.

Monsieur le maire procède à la lecture de la correspondance reçue de madame Micheline Anctil, présidente du conseil d'administration de la CAUREQ, confirmant une redistribution de l'ordre de 3 140,98 \$.

Monsieur le maire procède à la lecture de la correspondance reçue du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, autorisant l'installation et l'exploitation d'un système de traitement des eaux usées, tel que présenté dans le cadre du projet de construction d'un nouveau centre Plein Air.

Journal de liaison du Centre d'action bénévole Saint-Siméon/Port-Daniel

Il est proposé par la conseillère Annie Lévesque qu'une commandite de 75 \$ soit versée pour le journal de liaison du Centre d'action bénévole Saint-Siméon/Port-Daniel.

2020-11-02-06 Suivi du maire concernant la situation du COVID-19

Monsieur le maire effectue un suivi sur les récents développements concernant la situation entourant le COVID-19.

2020-11-02-07 Avis de motion – Règlement numéro 486-20 Abrogeant l'article 18 du Règlement de construction (clapet de retenue)

Le conseiller Pierre Sarrazin donne avis de motion à l'effet qu'à une séance subséquente du Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, le Règlement numéro 486-20, abrogeant l'article 18 (clapet de retenue) du Règlement 362-09-4 (Règlement de construction) de la Municipalité de Saint-Siméon, sera adopté.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante

2020-11-02-08 Règlement numéro 486-20 – adoption du projet de Règlement

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le projet de Règlement numéro 486-20, abrogeant l'article 18 (clapet de retenue) du Règlement numéro 362-09-4 (Règlement de construction) de la Municipalité de Saint-Siméon, soit adopté.

La population et les organismes de la Municipalité de Saint-Siméon seront consultés et invités à transmettre des commentaires sur le contenu de ce projet de Règlement par consultation écrite 15 jours suivant l'avis public du projet de Règlement numéro 486-20.

Il sera possible d'en faire la consultation sur le site web de la Municipalité au www.stsimeon.ca et d'envoyer les commentaires par courrier électronique à l'adresse courriel suivante administration@stsimeon.ca ou par courrier à la Municipalité.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 11 janvier 2021, à compter de 19 heures au Centre communautaire Jean-Guy-Poirier de Saint-Siméon.

Ce projet de règlement numéro 486-20 est disponible au bureau de la Municipalité de Saint-Siméon pour fin de consultation, est disponible sur le site web de la Municipalité ou peut être envoyé par courriel si la demande est faite.

**2020-11-02-09 Avis de motion – Règlement numéro 487-20
Décrétant l'ouverture des chemins durant la saison hivernale
2020-2021**

Le conseiller Dial Lepage donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement 487-20, décrétant l'ouverture des chemins d'hiver pour la saison hivernale 2020-2021.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

**2020-11-02-10 Club des Chevaliers de la Motoneige
Droits de passage – hiver 2020-2021**

ATTENDU la requête reçue du club Les Chevaliers de la Motoneige de New Richmond Inc. demandant des droits de passages pour la saison 2020-2021;

ATTENDU QUE le Club a fourni une preuve de sa police d'assurance responsabilité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Lévesque et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que la Municipalité de Saint-Siméon accorde les droits de passages suivants pour la saison 2020-2021 :

1. Chemin du 4^e rang Ouest à partir de la division de Caplan jusqu'au chemin Paquet.
2. À partager avec les utilisateurs et les motoneigistes : une partie du 4^e rang Ouest à partir du chemin Paquet sur une distance de 125 mètres vers l'Est (lot 5 595 749).

2020-11-02-11 Embauche d'une adjointe administrative

ATTENDU la volonté de la Municipalité de Saint-Siméon d'ajouter une adjointe administrative à l'équipe municipale;

ATTENDU le processus de sélection qui a été fait afin de désigner une personne à cette fonction;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que madame Isabelle Labrie soit désignée au poste d'adjointe administrative de la Municipalité de Saint-Siméon.

2020-11-02-12 Service incendie – ajout d'un pompier volontaire

ATTENDU QU'UN nouveau membre s'est ajouté au sein du Service incendie de la Municipalité de Saint-Siméon;

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que monsieur William Dickie soit désigné à titre de pompier volontaire pour la Municipalité de Saint-Siméon.

2020-11-02-13 Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie

CONSIDÉRANT l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

CONSIDÉRANT que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrite dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

CONSIDÉRANT qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

CONSIDÉRANT l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

QUE le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

QUE le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, madame Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, madame Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, madame Manon Massé, au chef de la troisième opposition, monsieur Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

QUE copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

2020-11-02-14 Dépôt des formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires

La directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Siméon atteste que les formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires de l'ensemble des membres du Conseil ont été déposés conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

2020-11-02-15 Autres sujets

2020-11-02-15-01 Remerciements

La conseillère Annie Lévesque propose de remercier les pompiers et les bénévoles qui se sont impliqués dans l'activité d'Halloween organisée au CMR le 31 octobre dernier.

2020-11-02-16 Période de questions

La Municipalité n'a reçu aucune question avant la séance.

La séance se tenant à huis clos aucune personne n'est présente.

2020-11-02-17 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Richard Bourdages propose la levée de la séance, il est 20 h 05.

Denis Gauthier
Maire

Nathalie Arsenault
Directrice générale